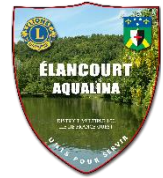




# Règlement de la tombola « Le Rallye Humanitaire » du dimanche 24 Septembre 2023 organisée par le LIONS CLUB ELANCOURT AQUALINA



## Article 1- Organisation

L'association Lions Club Elancourt Aqualina (loi 1901), organise le dimanche 24 septembre 2023 une tombola caritative, au profit des enfants en situation de handicap.

## Article 2 - Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures ou mineures avec autorisation d'un tuteur légal résident en France Métropolitaine. Toute personne, ayant acheté un ticket de tombola peut participer à la tombola. Les organisateurs du Rallye Humanitaire ne peuvent pas participer à cette tombola. 1300 billets de tombola seront mis en vente au prix de 5€.

## Article 3 - Dotation

La tombola est dotée de 5 lots : 1 bon d'achat de 500€, 1 bon d'achat de 200€ et 3 bons d'achat de 100€ pour une valeur totale de 1000€.

## Article 4 – Vente des tickets de tombola

Les billets seront en vente le jour de l'évènement dans le parc du château de Plaisir. Ils seront en vente aux exposants lors de leur l'inscription sur Helloasso et sur notre site internet, sur les réseaux sociaux et sur Helloasso à partir du 25 mars 2023 jusqu'au 23 septembre 2023.

## Article 5 - Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 24 septembre 2023 à 17h30, sur l'anneau des fêtes du Château de Plaisir, en présence de Madame Chantal CARDELEC présidente en exercice et de Monsieur Thierry BARBAGELATA, Past président, ainsi que de Monsieur Eric MAGRAS, responsable de l'organisation du Rallye Humanitaire au sein du Lions Club Elancourt Aqualina.

Le tirage au sort se fera par une personne choisie au hasard dans le public et dans l'ordre suivant : les trois bons d'achat de 100€, puis le bon d'achat de 200€, puis le gros lot le bon d'achat de 500€. Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant. Si un participant possède un deuxième ticket gagnant, celui-ci sera annulé et un nouveau tirage au sort sera réalisé. Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot. S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

## Article 6 - Retrait des lots

Les lots pourront être retirés uniquement sur présentation du ticket gagnant et d'une pièce d'identité. Ils pourront être retirés le jour même lors du tirage ou expédiés par courrier pour les personnes non présentes au tirage. Les personnes absentes titulaires d'un billet gagnant seront contactées par téléphone par une personne de l'association afin d'organiser la remise du lot. L'envoi par courrier se fera entre le 1 et le 15 octobre 2023, après réception par mail à l'adresse [contact@lions-elancourt.org](mailto:contact@lions-elancourt.org) d'une copie du ticket gagnant et d'une copie de la pièce d'identité et des coordonnées postales du bénéficiaire.

## Article 7 - Limitation de responsabilité

L'association Lions Club Elancourt Aqualina se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier sans pouvoir prétendre à un dédommagement.

## Article 8 - Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par courrier, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à Lions Club Aqualina – AGORA 4 allée Guy Boniface 78990 Elancourt.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation. Le gagnant ne peut en aucun cas, réclamer le remplacement du gain par un autre ou exiger le remboursement de ce dernier.

## Article 9 - Dépôt et consultation du règlement

Le règlement est consultable uniquement sur le site internet de l'organisateur à l'adresse suivante : <https://www.lions-elancourt.org/reglement-tombola/> et le jour de l'évènement sur le stand du LIONS CLUB ELANCOURT Aqualina.